

Le 11 avril 2011

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 11 avril 2011 à 20h00, à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire M. Jacques Séguin.

Serge Bédard – district #1
 Robert Kennedy, délégué à la voirie – district #2
 Alexander Tomeo, délégué à la sécurité - district #3
 Robert Beauchamp, délégué au CLD – district #4
 Normand Clermont, délégué à l'hygiène du milieu - district #5
 Marie-Claude Galland Prud'Homme, déléguée aux loisirs – district #6

ANNIVERSAIRE DU MOIS: 11 avril : Stéphane Marcotte
 FÊTES LÉGALES DU MOIS: 22 avril : Vendredi Saint
 25 avril : Lundi de Pâques

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption des procès-verbaux des 14 mars et 4 avril 2011
- 3.- Adoption des comptes à payer au 31 mars 2011

ADMINISTRATION

- 4.- Maire suppléant/nomination
- 5.- Vente pour taxes 2011/adjudication d'immeubles/mandat
- 6.- Cédule de vacances 2011/adoption
- 7.- Frais de représentations/conseil municipal/autorisation
- 8.- Adoption/règlement 447-11 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et de former les comités pour l'analyse des soumissions, et abrogeant le règlement 390-98
- 9.- Règlements 412-04 et 415-05/refinancement par billet – 927 900\$/acceptation de l'offre
- 10.- Règlements 412-04 et 415-05/refinancement à long terme – 927 900\$
- 11.- Union des municipalités du Québec/formation en éthique et déontologie pour les élus municipaux/autorisation de dépenses
- 12.- Fondation Drapeau et Deschambault/La Classique des Maires/participation
- 13.- Fondation Émile-Z.-Laviolette/don

LOISIRS

- 14.- Travaux de réaménagement des parcs Edouard-Champagne et Albert-Cousineau/réfection de la piscine/honoraires professionnels/surveillance des travaux/autorisation de paiement
- 15.- Club Optimiste de Pointe-Calumet/tenue d'une vente débarras/autorisation
- 16.- Terrain de tennis/utilisateurs/location de clé

VOIRIE

- 17.- Dépôt de la liste des employés temporaires engagés pour la saison estivale 2011
- 18.- Travaux correctifs de drainage – 41^e et 42^e Avenue, 45^e et 46^e Rue/adoption de la soumission
- 19.- Coupe de gazon/Vert tout Court Inc./offre de service
- 20.- Réfection de la descente de bateaux/directive de changement #1/autorisation de paiement

HYGIÈNE DU MILIEU

- 21.- Site de transbordement/service de conteneur pour 2011/adoption de la soumission
- 22.- Arbressence Inc./offre de service

- 23.- Parole à l'auditoire
- 24.- Levée de la séance

11-04-058 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-04-059 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 14 MARS ET 4 AVRIL 2011

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE les procès-verbaux des 14 mars et 4 avril 2011 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-04-060 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2011

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 1^{er} avril 2011 au montant de 88 865,86 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 1^{er} avril 2011 au montant de 267 744,06 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-04-061 MAIRE SUPPLÉANT/NOMINATION

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

DE nommer Madame Marie-Claude Galland Prud'Homme, conseillère du district numéro 6, mairesse suppléante pour une période de trois (3) mois, effectif le 19 avril 2011.

031

QUE Madame Marie-Claude Galland Prud'Homme soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité, tous les chèques et documents relatifs à l'administration, en l'absence du maire.

DE nommer, Madame Marie-Claude Galland Prud'Homme, représentante substitut du maire à la M.R.C. de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-04-062

VENTE POUR TAXES 2011/ADJUDICATION D'IMMEUBLES/MANDAT

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet autorise l'adjudication, en faveur de la municipalité, de tous les immeubles pour lesquels il n'y aura pas preneur lors de la vente pour taxes par la M.R.C. de Deux-Montagnes et, par conséquent, mandate Mme Linda Binette, directrice générale adjointe et trésorière, à représenter la municipalité lors de cette vente qui aura lieu le 12 mai 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-04-063

CÉDULE DE VACANCES 2011/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet adopte la cédule de vacances 2011 des employés cols bleus et cols blancs de la municipalité, présentée par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-04-064

FRAIS DE REPRÉSENTATIONS/CONSEIL MUNICIPAL/AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil, dans l'exercice de leurs fonctions, doivent à diverses occasions se rendre à des réunions de comités et organismes municipaux ;

ATTENDU QUE dans le cadre de ces déplacements, les membres du conseil utilisent leur véhicule personnel ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser, au préalable, le paiement des frais de déplacements, de stationnement ainsi que de repas, des membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
et APPUYÉ par Normand Clermont

D'AUTORISER les dépenses relatives aux déplacements, au stationnement ainsi qu'aux repas des membres du conseil dans le cadre de leur participation aux séances des organismes, tels que MRC, CLD, CITL, CRSBP, Tricentris, Régies de traitement et d'assainissement des eaux et la Police régionale, lorsque ces séances ont lieu à l'extérieur du territoire de la municipalité.

Le remboursement de ces dépenses sera acquitté sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-04-065

ADOPTION/RÈGLEMENT 447-11 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES, DE PASSER DES CONTRATS ET DE FORMER LES COMITÉS POUR L'ANALYSE DES SOUMISSIONS, ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 390-98

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE le règlement numéro 447-11 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et de former les comités pour l'analyse des soumissions, et abrogeant le règlement 390-98, soit adopté.

QUE l'avis public de ce règlement soit affiché sur le territoire de la municipalité, aux endroits habituels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

RÈGLEMENT NUMÉRO 447-11

RÈGLEMENT DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES, DE PASSER DES CONTRATS ET DE FORMER LES COMITÉS POUR L'ANALYSE DES SOUMISSIONS, ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 390-98

ATTENDU QUE le *Code municipal du Québec* accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements pour déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité, le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et de former des comités pour l'analyse des soumissions au nom de la municipalité ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal considère qu'il est dans l'intérêt de la municipalité pour assurer son bon fonctionnement qu'un tel règlement soit adopté ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire abroger et remplacer le règlement numéro 390-98 ;

ATTENDU QU'avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 14 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ, PAR RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE POINTE-CALUMET, ET IL EST, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ ET ORDONNÉ COMME SUIT :

- ARTICLE 1 : Le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer les contrats au nom de la municipalité, spécifiquement prévu au présent règlement, est délégué à la secrétaire-trésorière/directrice générale.

- ARTICLE 2 : La secrétaire-trésorière/directrice générale se voit déléguer le pouvoir d'autoriser toute dépense courante nécessaire au bon fonctionnement de la municipalité, jusqu'à concurrence d'un montant de 24 999 \$.

- ARTICLE 3 : À cette fin, la secrétaire-trésorière/directrice générale peut autoriser la location ou l'achat de marchandise, de fourniture de matériel, les dépenses liées à l'exécution de travaux de réparation et d'entretien ainsi que toute dépense pour la fourniture de services, incluant les services professionnels.

- ARTICLE 4 : Malgré le montant énoncé à l'article 3, la secrétaire-trésorière/directrice générale est autorisée à émettre toute directive de changement visée par l'article 7.1 de la politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Pointe-Calumet. À cette fin, la secrétaire-trésorière/directrice générale peut autoriser des directives de changement pour un maximum de 10% du coût du contrat. Tout dépassement de plus de 10% doit alors être autorisé par résolution du Conseil municipal.

- ARTICLE 5 : Le paiement associé aux dépenses et aux contrats conclus conformément au présent règlement peut être effectué par la secrétaire-trésorière/directrice générale sans autorisation, à même les fonds de la municipalité et mention de tel paiement doit être indiquée dans le rapport qu'elle doit transmettre au Conseil municipal conformément à l'article 961.1 du *Code municipal*.

- ARTICLE 6 : Le Conseil municipal délègue à la secrétaire-trésorière/directrice générale le pouvoir de former le comité de sélection et de fixer les conditions et modalités d'exercice dudit comité dans le cas de l'adjudication d'un contrat qui utilise un système de pondération et d'évaluation des offres.

- ARTICLE 7 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

JACQUES SÉGUIN, maire

LINDA BINETTE, directrice générale adjointe et trésorière

11-04-066

RÈGLEMENTS 412-04 ET 415-05/REFINANCEMENT PAR BILLET – 927 900\$/ACCEPTATION DE L'OFFRE

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt du 18 avril 2011 au montant de 927 900 \$ par billet, en vertu des règlements d'emprunt numéros 412-04 et 415-05, au prix de 100 % échéant en série 5 ans comme suit :

47 900 \$	3,87 %	18 avril 2012
49 700 \$	3,87 %	18 avril 2013
51 300 \$	3,87 %	18 avril 2014
53 200 \$	3,87 %	18 avril 2015
725 800 \$	3,87 %	18 avril 2016

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-04-067

RÈGLEMENTS 412-04 ET 415-05/REFINANCEMENT À LONG TERME – 927 900 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Pointe-Calumet souhaite emprunter, par billet, un montant total de 927 900 \$:

<u>Règlement</u>	<u>Montant</u>
412-04	472 400 \$
415-05	455 500 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QU'un emprunt par billet au montant de 927 900 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 412-04 et 415-05, soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale;

QUE les billets soient datés du 18 avril 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012	47 900 \$
2013	49 700 \$
2014	51 300 \$
2015	53 200 \$
2016	55 000 \$ (à payer en 2016)
2016	670 800 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Pointe-Calumet émette, pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 avril 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 412-04 et 415-05, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou en partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC/FORMATION EN ÉTHIQUE
ET DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX/AUTORISATION DE
DÉPENSES

11-04-068

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER les dépenses des élus municipaux, soit un montant de 91,14\$ (taxes incluses) par personne, pour la participation à la formation en éthique et déontologie, donnée par l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-04-069

FONDATION DRAPEAU ET DESCHAMBAULT/LA CLASSIQUE DES
MAIRES/PARTICIPATION

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Serge Bédard

DE participer à la 17^e édition du tournoi de golf de La Classique des Maires, le 26 mai 2011, au profit de la Fondation Drapeau et Deschambault, par l'achat de deux (2) billets de participation au coût de 275 \$ chacun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-04-070

FONDATION ÉMILE-Z.-LAVIOLETTE/DON

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
et APPUYÉ par Normand Clermont

QU'UN montant de 500 \$ soit octroyé à l'organisme Fondation Émile-Z.-Lavolette, dans le cadre de leur campagne de financement pour l'année 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-04-071

TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES PARCS EDOUARD-CHAMPAGNE
ET ALBERT-COUSINEAU/RÉFECTION DE LA PISCINE/HONORAIRES
PROFESSIONNELS/SURVEILLANCE DES TRAVAUX/AUTORISATION DE
PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'AUTORISER le paiement au montant de 3 007,62 \$ à la firme BPR-Triax, lequel représente les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux de réfection de la piscine dans le cadre du réaménagement des parcs Edouard-Champagne et Albert-Cousineau (facture # 14004109).

La présente dépense est assumée par le règlement 440-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CLUB OPTIMISTE DE POINTE-CALUMET/TENUE D'UNE VENTE DÉBARRAS/AUTORISATION

11-04-072 CONSIDÉRANT la demande de l'organisme le Club Optimiste de Pointe-Calumet, à l'effet de tenir une vente débarras les 21, 22 et 23 mai 2011 dans le cadre d'une levée de fonds;

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE le conseil municipal autorise le Club Optimiste ainsi que tous les organismes de Pointe-Calumet à utiliser, à titre gratuit, le stationnement du Centre sportif et culturel Albert-Cousineau, pour la tenue d'une vente débarras, les 21, 22 et 23 mai 2011, dans le but d'amasser des fonds pour leurs activités.

En cas de pluie, cette vente débarras pourra être tenue dans le gymnase du Centre sportif et culturel Albert-Cousineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-04-073 TERRAIN DE TENNIS/UTILISATEURS/LOCATION DE CLÉ

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER la location d'une clé, aux utilisateurs du terrain de tennis, pour un montant de 15,00 \$, à titre de dépôt remboursable et ce, pour la saison.

L'utilisateur est responsable de sa clé et doit nous rendre celle-ci à la fin de la saison afin d'être remboursé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ENGAGÉS POUR LA SAISON ESTIVALE 2011

La Directrice générale adjointe et trésorière dépose au conseil, la liste des employés temporaires engagés pour la saison estivale 2011, à savoir:

Employés temporaires syndiqués SCFP

Alexandre Pelletier	Préposé à la conciergerie, à compter du 11 avril 2011;
Robert Millette	Aide préposé à la voirie, aux loisirs et à l'entretien, à compter du ou vers le 11 avril 2011;
Marc Lajoie	Aide préposé à la voirie, aux loisirs et à l'entretien, à compter du ou vers le 11 avril 2011;
Jacques Sénécal	Préposé à l'application des règlements de nuisances et d'arrosage, à compter du 18 avril 2011;
Robert Marsolais	Préposé au site de transbordement, à compter du 26 avril 2011.

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 41^E ET 42^E AVENUE, 45^E ET 46^E RUE/ADOPTION DE LA SOUMISSION

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à une date ultérieure.

11-04-074

COUPE DE GAZON/VERT TOUT COURT INC./OFFRE DE SERVICE

11-04-075

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

ACCEPTER l'offre de service de la firme Vert tout Court Inc., pour la somme de 12 580,69 \$ \$ (taxes incluses), répartie comme suit :

Section – Voirie : 6 203,11 \$
Section – Loisirs : 6 377,58 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-04-076

RÉFECTION DE LA DESCENTE DE BATEAUX/DIRECTIVE DE CHANGEMENT #1/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le paiement au montant de 13 738,64 \$ à la firme Constructions Argozy, lequel représente la directive de changement #1, dans le cadre des travaux de réfection de la descente de bateaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-04-077

SITE DE TRANSBORDEMENT/SERVICE DE CONTENEUR POUR 2011/ADOPTION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions par invitation pour le service de conteneur au site de transbordement, de 20 et 40 verges cubes incluant la levée, la disposition et les redevances pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues se lisent comme suit :

	B.F.I. CANADA	SERVICE REBUTS BARIL INC.
Prix de la levée :	165,00 \$	185,00 \$
Prix de disposition :	33,99 \$/tonne métrique	42,00 \$/tonne métrique
Prix de redevances :	20,38 \$/tonne métrique	20,38 \$/tonne métrique
TOTAL :	219,37 \$	247,38 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme B.F.I. CANADA, s'est avérée la plus basse conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Serge Bédard

038

QUE la soumission de la firme B.F.I. CANADA, au montant de 219,37 \$ (taxes en sus), pour le service de conteneur au site de transbordement, de 20 et 40 verges cubes incluant la levée, la disposition et les redevances pour l'année 2011, soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-04-078

ARBRESSENCE INC./OFFRE DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Arbressence Inc., offre gratuitement aux citoyens de Pointe-Calumet, un service de collecte de retailles domestiques du cèdre dans le but d'en faire la transformation et la récupération dans une perspective écologique et économique;

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'ACCEPTER l'offre de service de l'entreprise Arbressence Inc., au coût total de 722,00 \$, renouvelable une fois l'an et payable en un versement, soit au début de la saison de collecte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PAROLE À L'AUDITOIRE

11-04-079

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
et APPUYÉ par Normand Clermont

QU'À 20h45, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JACQUES SÉGUIN, maire

LINDA BINETTE, directrice générale adjointe et trésorière